



BULLETIN D'ADHÉSION 2025

Tarifs pour l'année civile

Individuel (le) : 38€ Couple : 42€
Étudiant (e) ou demandeur d'emploi (*avec justificatif*) : 20€
Associations : 42€

Pour des raisons réglementaires, un reçu fiscal ne peut être établi que pour les sommes supérieures au montant de la cotisation fixée par l'assemblée générale. Fiscalement, il s'agit alors de dons.

Être à jour de sa cotisation permet :

- de bénéficier du cycle de conférences
- de voter à notre **Assemblée générale** annuelle qui se tiendra le **04 février 2025**.
- de s'inscrire aux sorties
- de recevoir le *Bulletin et Mémoires de la SAHIV* sans frais de port, si elle est réglée avant le 31 mars 2025. Après cette date, les frais d'envoi sont à la charge de l'adhérent (à ce jour, 10 euros).

Le règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de la SAHIV (SAHIV, Archives départementales, 1 rue Jacques-Léonard, 35000 RENNES).

NB : Les cartes de membre seront expédiées aux adhérents avant joint à leur règlement une enveloppe affranchie, libellée à leur adresse.

Notice à remplir pour toute nouvelle adhésion ou en cas de changement (adresse, courriel, téléphone)

Prénom et Nom (ou nom de l'association ou de l'institution) :

.....
.....

Profession Actif Retraité

Étudiant (préciser : niveau d'études, spécialité, établissement)

Demandeur d'emploi

Adresse postale :

N°..... rue (ou lieu-dit) :.....

Code postal : Commune :.....

Téléphone : **Courriel** :

Ci-joint chèque de en règlement de la cotisation 2025

À adresser à : SAHIV, Archives départementales, 1 rue Jacques-Léonard, 35000 RENNES